

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_33A-DE
Reçu le 04/06/2026Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 26 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_33A

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « CULTURE » ET DESIGNATION DES MEMBRES

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	44	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : ----			
Absents : ----			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 19 mai 2026
Affichage de la convocation le : 19 mai 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : - 4 JUIN 2026
n°: 017-200041614-20260526-2026_05_33A-DE
Date de publication sur le site internet : - 4 JUIN 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_33A-DE
Reçu le 04/06/2026

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « CULTURE » ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

Vu les délibérations n°2026_04_01, 2026_04_02 et 2026_04_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

Vu l'arrêté du Président n°2026A014 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe FOLOPPE, **Vice-Président** en charge de la Culture,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Culture » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

Considérant que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

Considérant les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Monsieur le Président indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

Monsieur Christophe FOLOPPE propose la création d'une Commission " Culture " qui aura en charge de travailler notamment les dossiers suivants :

- Le réseau des bibliothèques,
- Le Contrats Territoire Lecture (CTL) et la Convention Territoriale pour l'Enseignement Artistique et Culturel (CTEAC),
- Le conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal ;
- Le site archéologique situé à Saint Saturnin du Bois,
- Le soutien à l'Espace Culturel Le Palace et l'Ecole de Musique de la Petite Aunis,
- Les subventions aux associations culturelles du territoire.

Cette commission extracommunautaire « Culture » sera composée :

- de Monsieur Christophe FOLOPPE **Vice-Président**
- de 24 membres supplémentaires,
étant entendu que **Monsieur le Président**, en est le Président de droit.

AR Prefecture017-200041614-20260526-2026_05_33A-DE
Reçu le 04/06/2026

Monsieur Christophe FOLOPPE fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	M. Didier OTRZONSEK
ANAIS	--
ARDILLIERES	Mme Annie PINSARD
BALLON	--
BOUHET	--
BREUIL LA REORTE	M. Goeffrey GRAPINET
CHAMBON	M. Matthieu TRAVEL
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	Mme Marie-Josée SOARES
FORGES	--
GENOUILLE	--
LANDRAIS	M. Bernard BERBUDEAU
MARSAIS	Mme Marianne GACHELIN
PUYRAVAULT	Mme Claudine CERISIER
SAINT CREPIN	Mme Séverine SANCHEZ
SAINT GEORGES DU BOIS	Mme Barbara LUCAS-ARGENTIERI
SAINT MARD	Mme Anne ROTGER
SAINT PIERRE D'AMILLY	--
SAINT PIERRE LA NOUE	Mme Isabelle DUMONT
SAINT SATURNIN DU BOIS	Mme Aurore TIMOLEON
SURGERES	M. Pascal MASSOT
LE THOU	Mme Catherine LEGROS
VIRSON	--
VOUHE	--

La candidature de Madame Anne-Sophie VIOT est proposée pour la commune de Saint Pierre d'Amilly.

Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Anis, Ballon, Bouhet, Ciré d'Aunis, Gorges, Genouillé, Virson et Vouhé dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « culture » :

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_33A-DE
Reçu le 04/06/2026

M. Didier OTRZONSEK
M. Hervé GAILDRAT
Mme Annie PINSARD
M. Stéphane GENDRE
M. Christophe RAULT
M. Goeffrey GRAPINET
M. Matthieu TRAVEL
Mme Sabine MOUNIER
Mme Marie-Josée SOARES
Mme Michellne BERNARD
M. Francis TRAIN
M. Bernard BERBUDEAU
Mme Marianne GACHELIN
Mme Claudine CERISIER
Mme Séverine SANCHEZ
Mme Barbara LUCAS-ARGENTIERI
Mme Anne ROTGER
Mme Anne-Sophie VIOT
Mme Isabelle DUMONT
Mme Aurore TIMOLEON
M. Pascal MASSOT
Mme Catherine LEGROS
M. Richard MOREAU
Mme Brigitte DIOT-BESNIER

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 27 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.